

2020.10.06_2A.RI

ARRETE

reconnaisant le caractère de calamité
agricole aux dommages subis par
les agriculteurs de la Corse-du-Sud

LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

VU les articles L. 361-1 à L. 361-8 du code rural et de la pêche maritime organisant la gestion des risques en agriculture ;

VU les articles D. 361-1 à D. 361-42 du code rural et de la pêche maritime ;

VU l'avis émis par le Comité national de gestion des risques en agriculture le 6 octobre 2020 à l'issue d'une consultation électronique,

ARRETE

ARTICLE 1er : Sont considérés comme présentant le caractère de calamité agricole au sens de l'article L. 361-5 du code rural et de la pêche maritime pour les biens et les zones ci-après définis les dommages dus aux pluies et inondations des 20 et 21 décembre 2019.

Biens sinistrés :

Pertes de récoltes sur pépinières ornementales.

Pertes de fonds sur sols : ensablement, empiérement, nettoyage de parcelles, pistes, clôtures, curage de fossés, empiérement cours d'eau, murs, stocks extérieurs de foin, digues et serres.

Zone sinistrée :

Communes de Afa, Ajaccio, Alata, Appietto, Bastelicaccia, Balogna, Calcatoggio, Carbuccia, Cargiaca, Casaglione, Casalabriva, Cauro, Ciamannacce, Coggia, Cognocoli-Monticchi, Cozzano, Cuttoli-Corticchiato, Eccica-Suarella, Forciolo, Fozzano, Frasseto, Grosseto-Prugna, Guarguale, Guitera-les-bains, Lopigna, Loreto di Tallano, Murzo, Ocana, Olmeto, Olmiccia, Ota, Palneca, Peri, Petreto-Bicchisano, Pietrosella, Pila-Canale, Poggiolo, Propriano, Rosazia, Sarrola-Carcopino, Sartene, Sainte Lucie de Tallano, Serra-di-Ferro, Serra di Scopamene, Sollacaro, Sorbollano, Tavaco, Tolla, Valle di Mezzana, Vero, Vico, Viggianello, Villanova, Zerubia, Zevaco, Zoza.

ARTICLE 2 : La Directrice générale de la performance économique et environnementale des entreprises est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait le

23 OCT. 2020

LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION
Pour le ministre et par délégation

Pour le Ministre et par délégation
L'ingénieur en chef des mines

Serge LHERMITTE